

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 002-3529/18/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement relative au volet "Smart Mobilité" dans la cadre du programme d'innovation numérique ICAR MET 18/6706/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 15 décembre 2016, place l'innovation et la complémentarité entre les modes de transports au cœur de sa première phase d'actions des années 2017 à 2020.

Le programme ICAR est un ensemble ambitieux de projets visant à doter la Métropole à échéance 2020 :

- de systèmes d'information transport harmonisés, billettiques, système d'aide à l'exploitation, information voyageurs, site de vente ;
- d'outils numériques d'information et de vente autour de la mobilité : application smartphone et site web Le pilote modernisé ;
- de partenariats publics et privés permettant de compléter l'offre de transport en commun pour obtenir plus de solutions de mobilité ;
- de concentrateurs de données (HUB) favorisant la création d'un écosystème open data autour de la mobilité.

Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

Le programme ICAR a fait l'objet d'une délibération de création d'opération d'investissement n°2018103800 d'un montant de 28 M€ HT inscrite au budget annexe Transport lors du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017.

Le volet « Smart Mobilité » comprend la réalisation :

- d'outils numériques d'information et de vente autour de la mobilité : application smartphone et site web Le pilote modernisé ;
- de concentrateurs de données (HUB) favorisant la création d'un écosystème open data autour de la mobilité.

Le volet « Smart Mobilité » peut faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur « Bâtir la Smart Région : développer les services numériques au service des territoires et des citoyens » du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 (Appel à Projet PI2c-2017).

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de l'Union Européenne, dans le cadre du dispositif du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER), sur l'appel à projet cité plus haut, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cet volet « SMART Mobilité » est estimé à 2 551 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de ce volet de l'opération est présenté en annexe ci-jointe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 006-3244/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 créant l'opération d'investissement ICAR n° 2018103800 ;
- La délibération n° TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant approbation de l'Agenda de la Mobilité métropolitaine.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

#### **Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution pour la réalisation de cette opération.

**Signé le 22 Mars 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018**

**Article 2 :**

La recette sera constatée au budget annexe Transport de la métropole Aix-Marseille-Provence – section investissement - nature 1311-1312-1313-1317 – sous politique : C210, code opération 181070TP.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS